

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE NON MOTORISÉE SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE À LA CIRCULATION PUBLIQUE

(Articles R. 331-6 à R. 331-17-2 et A. 331-3 à A. 331-4 du code du sport)

Vous comptez organiser sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique une manifestation sportive ne comprenant pas de véhicules terrestres à moteur.

Cette manifestation répond aux caractéristiques suivantes :

- épreuve, course ou compétition sportive ;
- comportant un chronométrage ;
- et qui se déroule, en totalité ou en partie, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique

### 1 - LES ORGANISATEURS :

Personne Physique

Personne Morale

Vos nom et prénom(s) : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
FRANCÈ en COURANT  
Président A. SOURDON

Adresse complète : 32 Av. Général de Gaulle

27300 BERNAY

Code postal

Ville ou Commune

A. CHARRIER

Votre numéro de téléphone : 0622 865407 Renseignement Votre numéro de télécopie : 0674 461764

Adresse électronique (en lettre capitales) : france.courant@laposte.net  
www.franceencourant.org

### 2 - VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (cochez la case correspondant) :

- une manifestation cycliste  une manifestation équestre  
 une manifestation pédestre  autres (précisez) :

### 3 - LIEU DE L'ORGANISATION :

Voie ouverte à la circulation publique  
suivant itinéraire détaillé joint

### 4 - DATE(S) ET HORAIRE(S) DE LA MANIFESTATION :

du 18 juillet 2015 au 1er Août 2015

### 5 - NOMBRE MAXIMAL DE PARTICIPANTS :

Course à pied (Maxi 15) Total coureurs et participant 135

**6 - NOMBRE APPROXIMATIF DE SPECTATEURS ATTENDUS :**

Spectateurs sur le parcours proche de 0 (Zéro)  
aucun annulé maximum 300

A: BERNAY le 15 avril 2015

Signature: Pom & Prisolet  
le Secrétaire chargé des circuits

AG A. CHARAIEA

**INFORMATIONS PRATIQUES**

**I - A QUI TRANSMETTRE LA DEMANDE D'AUTORISATION ? :**

- Si la manifestation se déroule dans un département :  
Veuillez transmettre le dossier de demande d'autorisation au Préfet du département.
- Si la manifestation se déroule dans plusieurs départements :  
Veuillez transmettre le dossier de demande d'autorisation au préfet de chaque département traversé.

Si la manifestation concerne vingt départements ou plus, le dossier est également adressé au ministre de l'intérieur, à l'adresse suivante :  
Ministère de l'intérieur - Direction de la modernisation et de l'action territoriale -  
Sous-direction de la circulation et de la sécurité routières - Bureau de la sécurité et de la réglementation routières  
Place Beauvau 75800 PARIS Cedex 06

**II - PIÈCES A JOINDRE :**

- Le plan détaillé des voies et des parcours empruntés ;
- La nature et les modalités d'organisation, notamment le règlement de l'épreuve, conforme aux règles techniques et de sécurité (RTS) établies par la fédération sportive délégataire ;
- Le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers ;
- Un exemplaire signé de l'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur, qui couvre sa responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci (l'attestation d'assurance doit être produite au plus tard 6 jours francs avant la date du début de l'épreuve) ;
- L'avis de la fédération délégataire concernée ou, à défaut d'avis rendu, la preuve de l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception de la demande d'avis ;
- Le cas échéant, une évaluation des incidences de la manifestation sur les sites « Natura 2000 » (au titre du 22° de l'article R. 414-19 du code de l'environnement, ne sont concernées que les manifestations non motorisées soumises à autorisation, dès lors que leur budget d'organisation dépasse 100.000 € ou qu'elles donnent lieu à la délivrance d'un titre national ou international. A défaut, il vous appartient, toutefois, d'examiner si ce type de manifestation ne figure pas parmi les événements pour lesquels la liste locale, propre à votre département, impose ladite évaluation).

**III - DÉLAI DE DÉPÔT :**

L'article R. 331-10 prévoit les délais suivants pour le dépôt de la demande d'autorisation d'une manifestation :

- Au moins 3 mois avant la date prévue de la manifestation (lorsqu'elle se déroule sur plusieurs départements) ;
- Au moins 2 mois avant (lorsqu'elle se déroule dans 1 seul département)

**IV - SANCTIONS PÉNALES :**

L'article R. 331-17-2 du code du sport prévoit les dispositions suivantes :

- Le fait d'organiser sans la déclaration ou l'autorisation préalables prévues à l'article R. 331-6 une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe (soit 1500 euros maximum).



## 27eme Tour de France en Courant

# Note Explicative

Je soussigné André SOURDON Organisateur et responsable de la manifestation La France en Courant m'engage :

A prendre les mesures de sécurité indispensable et à payer les frais que pourront entrainer les mesures d'ordre que l'autorité jugera utile de prendre pour la sécurité publique.

Déclare en outre décharger l'Etat les Départements ou les communes traversées par notre manifestation entre les 18 juillet et 1<sup>er</sup> aout 2015 suivant l'itinéraire détaillé au présent dossier et leurs représentants de toute responsabilité civile en ce qui concerne tous les risques éventuels et notamment les conséquences des accidents survenus au cours ou à l'occasion de la manifestation.

Prendre en charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique et de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

### Organisation

#### Principe de base

##### **La course est soumise au code de route pour l'ensemble des participants et organisateurs**

Aucune dérogation à cette règle n'est demandée

La traversée des agglomérations se fait suivant le fléchage routier en place au moment de la course

**Un seul coureur par équipe court à la fois** (Pour 2015 le nombre de coureur sera compris entre 5 et 10 pouvant être séparé de plusieurs kilomètres suivant leur vitesse de course)

Chaque coureur est suivi par un véhicule et une équipe qui a la charge de sa sécurité

Les moyens mis en œuvre :

Gyrophare sur chaque véhicule, Panneaux K10 et liaison téléphonique dans chaque véhicule

Chaque coureur est équipé de baudrier fluorescent pour la nuit.

**Une équipe de 23 signaleurs complète le dispositif**

**Conformément aux règles de la FFA un médecin** accompagne le Tour de France en Courant avec une équipe médicale sur le parcours (kinés podologues et 10 secouristes avec un véhicule de secours adapté)

#### Pour tout renseignement complémentaire :

##### **Rappeler le N° de l'étape**

Adresser un courrier électronique : [france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)

Dossier sur le site internet [www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

Vous adresser à André CHARRIER ☎ 06 74 46 17 64 chargé des circuits



Comité d'organisation  
LA FRANCE EN COURANT  
32 Rue GI de Gaulle  
27300 BERNAY

[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)  
[france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)



## REGLEMENT DE LA FRANCE EN COURANT

### Article 1 –

Le Comité d'Organisation de **LA FRANCE EN COURANT** et le Syndicat de la Boulangerie de l'Eure, Maison de la Boulangerie Pâtisserie Artisanale de l'Eure 42 rue Joséphine 27000 Evreux organisent **LA FRANCE EN COURANT** en collaboration avec la Confédération Nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française et avec le soutien de la F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme).

### Article 2 –

La date de l'épreuve est fixée en annexe

La course débute par un prologue qui précède la première étape.

## INSCRIPTIONS :

### Article 3 –

L'épreuve est ouverte aux hommes et femmes âgés de plus de 18 ans, licenciés ou non. Chaque équipe est composée de 8 relayeurs (dont au moins 1 femme), plus 2 ou 3 chauffeurs. Pour plus de confort pour l'équipe, il serait souhaitable que l'un des chauffeurs soit kiné et qu'il vienne en complément du kiné de l'organisation.

Chaque équipe peut disposer de 2 coureurs suppléants, ces coureurs doivent figurer sur la liste d'inscription de l'équipe avant le départ. Les inscriptions s'effectuent par équipe : de club, départementale, régionale ou nationale, corporative, etc.

Chaque équipe doit lors de l'inscription :

- donner son nom
- indiquer le capitaine de l'équipe
- indiquer la couleur de ses maillots, shorts, coiffure.

Les inscriptions sont prises du 1er janvier au 15 juin. Pour une question de sécurité et d'organisation, le nombre d'équipe est limité à 15. Les premières inscrites seront prioritaires. Les équipes étrangères ne sont acceptées que si elles ont un manager figurant sur la liste établie par la F.F.A. (Prévoir un interprète)

Une participation financière est demandée dont le montant est fixé en annexe à verser lors de l'inscription au secrétariat de la France en Courant avec les fiches d'inscriptions d'équipes et individuelles remplies et signées complétées des copies de licences ou certificats médicaux datés de moins d'un an au départ de la course.

Les participants s'engagent à respecter le règlement dont ils prendront connaissance avant leur inscription.

La signature du bulletin d'engagement implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

En cas d'impossibilité de dernière heure de ne pouvoir prendre le départ, les coureurs devront aviser les organisateurs qui apprécieront les raisons et se prononceront sur un éventuel remboursement de tout ou partie des frais d'engagement.

Tout coureur qui s'inscrit individuellement doit régler une participation fixée en annexe.

## CERTIFICATS MEDICAUX

### Article 4 –

Conditions obligatoires pour participer à une compétition de course hors stade :

- être titulaire d'une licence sportive de la course à pieds en cours de validité.
- Pour les non licenciés : posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an le jour du départ ou sa photocopie certifiée conforme.

## PARCOURS

### Article 5 –

Un document présentant le parcours sera remis à chaque équipe, après clôture définitive des inscriptions.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier cet itinéraire, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent.

L'itinéraire est balisé conformément au code de fléchage, sur le côté droit de la route par tout moyen approprié, complété de l'indication FEC (LA FRANCE EN COURANT). Il est conseillé de se munir de cartes routières récentes (moins de 3 ans) et d'un guide rouge Michelin (hôtels et restaurants) sur lequel figurent de nombreux plans de villes.

## SECURITE SUR LE PARCOURS

### Article 6 –

Le code de la route en vigueur doit être respecté par les coureurs et les véhicules de chaque équipe. Chaque équipe assure sa sécurité. Aux arrivées d'étape et en cas de nécessité sur le parcours, des commissaires assurent la sécurité au moyen de panneau K10

## COURSE

### Article 7 -

1°- Le coureur doit se présenter sur la ligne de départ 5 minutes avant l'heure prévue.

2°- Chaque coureur est dans l'obligation de porter :

- le maillot de son équipe
- le dossard qui lui sera remis par l'organisation
- une ceinture fluorescente la nuit.

3°- Chaque équipe est libre d'organiser sa course à l'allure qu'elle désire (il n'y a ni vitesse ni temps limite d'imposés).

4°- Il est précisé que si un coureur est indisponible (blessé, malade ...) la même distance doit être parcourue. Il est toutefois entendu que chaque inscrit prend la responsabilité de sa propre résistance sur toute la durée du relais.

5°- Chaque relais ne devra pas être inférieur à 1000 m. Aucun coureur ne peut parcourir plus de 40km par jour

6°- Le passage des relais sera organisé par l'équipe elle-même en fonction de la résistance de ses coureurs. Un même coureur pourra effectuer plusieurs relais au cours de l'étape.

7°- Le dernier kilomètre avant l'arrivée de l'étape doit être effectué par 4 coureurs de l'équipe qui doivent être en tenue (maillots, shorts de l'équipe).

8°- lors de la proclamation des résultats, vin d'honneur, remise de prix chaque équipe doit être représentée par 4 coureurs dont si possible le capitaine et être en tenue (maillots, shorts de l'équipe).

### Article 8-

Si une équipe renonce à participer au classement et souhaite continuer à courir une partie des étapes, elle devra en demander l'autorisation au Directeur de course. Le Directeur de course fixera les conditions de participation aux étapes de cette équipe.

## CONTROLE DE LA COURSE

### Article 9-

L'organisation se réserve le droit de permuter les chauffeurs (sous réserve que ceux-ci restent couverts par l'assurance du véhicule) qui seront chargés de vérifier le respect du présent règlement et du contrôle de la course (passage du relais, port du dossard, etc.) prévoir une place dans votre véhicule pour celui-ci.

- Une pénalité de 5 minutes est donnée à l'équipe qui ne se présente pas à l'heure au départ.
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas son dossard
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas son maillot
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas sa ceinture fluorescente
- Une pénalité de 15 minutes est donnée à l'équipe par Km entamé hors circuit non corrigé.
- Une pénalité de 30 minutes est donnée à l'équipe qui ne rédige pas correctement les feuilles de route.

Le Directeur de course, le Juge arbitre chronométrateur et son adjoint sont chargés de l'application de ces pénalités.

Toute réclamation durant l'épreuve sportive devra être présentée au Directeur de course et au Juge arbitre. Leur décision sera sans appel.

### Article 10-

A l'issue de chaque étape, deux classements sont établis (classement de l'étape et classement général) en fonction des temps exprimés en heures, minutes et secondes réalisées, seul les équipes ayant parcouru la totalité de l'étape participent au classement.

## REUNION DE COORDINATION

### Article 11-

Chaque soir, avant le dîner, une réunion à lieu à laquelle participent :

- l'organisateur
- le responsable du chronométrage
- le responsable du fléchage
- le capitaine de chaque équipe et l'interprète (dans le cas d'équipe étrangère)

Lors de ces réunions :

- les feuilles de route de la journée sont ramassées
- les résultats de l'étape et le classement général sont rappelés
- les itinéraires détaillés, ainsi que la fiche concernant l'arrivée de l'étape suivante, sont distribués ou complétés
- les problèmes de la journée sont évoqués,
- les consignes particulières de l'étape suivante sont énoncées.
- les équipes qui ont inscrit des coureurs suppléants fournissent la liste des coureurs qui seront en action de course pour le lendemain (Maximum 8 dont une femme).

## ASSISTANCE

### Article 12-

*Restauration* : assurée par l'organisation pour le repas du soir et le petit déjeuner. Le repas de midi est laissé à la charge de chaque équipe.

*Transport* : les coureurs et les chauffeurs devront assurer leur propre transport, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée (2 véhicules adaptés pour 5 personnes type fourgon, camping-car, etc.)

*Hébergement* : assuré dans chacune des villes étapes par l'organisation elle-même. Les coureurs devront prévoir leur couchage (lit de camp et duvet)

*Service médical* : Conformément au règlement de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), un médecin suivra la course afin d'être rapidement sur les lieux d'un éventuel accident. Son numéro de portable sera transmis au départ de la course, cas d'urgence ou d'accident grave il sera fait appel au Services de Secours par téléphone (18 ou 112)

Les kinésithérapeutes et podologues seront présents dans une structure mobile (tente ou auvent) identifiée lors du petit déjeuner, à la demi étape et près du local des douches à l'arrivée. Les petits soins d'entretien pourront y être dispensés.

Une liste des produits conseillés pour composer la pharmacie de l'équipe est fournie lors de l'inscription.

*Assurance* : l'organisation prend en charge le coureur pendant le relais.

## PUBLICITE

### Article 13-

Vu le faible montant de la participation, tout sponsor ou toute publicité devra avoir un accord préalable de l'organisation.

En cas d'utilisation du logo de **LA FRANCE EN COURANT** (marque déposée) celle-ci ne peut être faite qu'en accord avec l'organisation et en reproduisant celui-ci rigoureusement (graphisme, proportions, couleurs etc.)

## RECOMPENSES

### Article 14 -

- Plaquette souvenir à l'ensemble des coureurs avec tee shirt
- 1<sup>è</sup> équipe : Remboursement de la totalité de l'inscription des coureurs et chauffeurs.
- 2<sup>è</sup> équipe : Remboursement de la ½ inscription des coureurs et chauffeurs.
- 3<sup>è</sup> équipe : Remboursement du ¼ de l'inscription des coureurs et chauffeurs.

Fait le 15 janvier 2015

**Le Président  
A SOURDON**

Comité d'organisation  
LA FRANCE EN COURANT  
32 Rue G1 de Gaulle  
27300 BERNAY

[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

[france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)



REGLEMENT DE LA FRANCE EN COURANT

## Annexe 2015

- A) Le 27<sup>ème</sup> tour se déroulera du 18 juillet au 1er août 2015.  
Le départ aura lieu aux EPESSSES (85) le 18 juillet l'arrivée à Bernay le 1er août 2015
- B) Participation financière

Une participation financière est demandée : son montant est fixé à :  
380€ par coureur x 8 = 3040€ pour l'équipe plus éventuellement 380€ par coureur suppléant  
200€ par chauffeur soit 400 ou 600€ pour 2 ou 3 chauffeurs  
Les accompagnateurs paient chacun 300€

à verser lors de l'inscription au Comité d'Organisation de LA FRANCE EN COURANT

Tout coureur qui s'inscrit individuellement doit régler les 380 euros d'inscription + 200 euros pour participation aux frais de véhicule.

C) La gratuité concernant les 3 chauffeurs sera accordée pour toute inscription d'une équipe complète avant le 31/01/15 pour 2 chauffeurs avant le 28/02/15 et pour 1 chauffeur avant le 31/03/15.

Fait le 15 janvier 2015

**Le Président  
A SOURDON**



Comité d'Organisation de  
**LA FRANCE EN COURANT**  
32 rue Gal de Gaulle  
27300 BERNAY

[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)  
[france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)

Photo  
Photo

**LA FRANCE EN COURANT**  
27ème Tour  
**18 juillet au 1er aout 2015**  
**4 - Fiche d'inscription individuelle**

NOM : ..... N°de dossard (1) .....

Surname : ..... File (1) .....

Prénom : ..... Taille : .....

Christian Name : ..... Height : .....

Date et lieu de naissance : ..... Poids : .....

Date and Place of birth : ..... Weight : .....

Nationalité : .....

Nationality : .....

Situation de famille : ..... Club : .....

Status : .....

Adresse : .....

Address : .....

Tél (fixe et mobile)..... E-mail : .....

Profession : .....

Profession .....

Le soussigné autorise La France en Courant à publier ou diffuser toutes photos le concernant sans se prévaloir ou prétendre à un droit à l'image

Joindre photocopie de licence FFA pour la pratique de la course à pied en cours de validité

Enclose copy of the French Athletic Federation licence or any other valid sport licence.

Pour les non licenciés : joindre un certificat médical (ou copie certifiée conforme), datant de moins d'un an le jour du départ, m'autorisant la course à pied en compétition.

For unlicensed participants: Enclose a medical certificate of less than one year of the start date testifying of good fitness for competition running.

Votre palmarès : des 12 derniers mois (vous pouvez joindre également une fiche plus complète de votre palmarès)

Your score for the 12 months (you can enclose a document with all you scores)

	Date	Nom de l'épreuve et lieu	Temps	Place
Semi				
Marathon				
100 km				
F.E.C.				

Autres courses :

Other long distance runnings : ..... Particularités : .....

Particularities :

(1)Attribué par l'organisation

(1)Given by the organisation

Signature



Bernay le 14 avril 2015.

27<sup>ème</sup> Tour de France en Courant

## ATTESTATION

Je soussigné Monsieur André Sourdon président de l'organisation de la France En Courant,

Atteste sur l'honneur, que notre manifestation « La France en Courant » a un budget de soixante mille euros. (62 000€) pour la réalisation du tour 2015 du 18 juillet au 1er aout 2015.

Le Président  
André Sourdon

Pour le Président  
Le secrétaire adjoint  
A CHARRIER



# 27ÈME TOUR DE FRANCE EN COURANT

BERNAY (H-N / 027)

Date de Début : 18/07/2015

Date de Fin : 01/08/2015

Code : 169418

Niveau : Régional

Type : Hors Stade / Meeting - Course - Cross

Epreuves à label

Horaires

Plans

Infos Presse

Organisateur : France en Courant

Mèl : france.courant@laposte.net

Site Web : http://www.lafranceencourant.org

Adresse : 32 Ave Général de Gaulle

Code Postal : 27300

Ville : BERNAY

Téléphone 1 : 0674461764

## LISTE DES ÉPREUVES

+ 18/07 16:00 **26ème tour de france en courant** - Course HS non officielle TCF / TCM 2750000 m 🇫🇷

### ÉPREUVES / CONDITIONS (informations sous la responsabilité des organisateurs)

Conditions : licencié ou +18ans avec certificat médical

Autres Infos : tel 06 22 86 54 07 ou 06 74 46 17 64

### Utilisateurs de la compétition spécifiés dans le SI-FFA PERF

(personnes à contacter en cas d'erreur sur le contenu de l'information du calendrier ou des résultats)

Résultats chargés par : ... pas d'Officiel Logica encore déclaré sur le SI-FFA PERF

Puis contrôlés par : ... pas de Classeur encore déclaré sur le SI-FFA PERF

>> Fermer cette Fenêtre <<



## LE CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

NAVIGATION



1 entr.

### Résultats de votre recherche

Année : 2015, Type de Compétition : Hors Stade, Département : 027

Juillet 2015

Rés.	Date	Famille	Libellé	Lieu	Ligue	Dép.	Type	Niv.	Lab.
	18-01/08	Hors St	27ème tour de france en courant	Bernay	H-N	027	Meet	Rég	🇫🇷



1 entr.

FFA - Cache Généré le Mardi 17 Mars 2015 (08h25)

**Docteur Michaël BOUCHEMIT**

C.E.S. Biologie et Médecine du Sport  
D.U. Dopage de l'analyse à la prévention  
D.U. Pathologie rachidienne et manipulations vertébrales  
D.U. Traumatologie d'urgence et appareillage  
D.U. Anatomie de Biomécanique de l'appareil locomoteur  
D.U. Diététique médicale  
C.S. Micronutrition et Nutrithérapie Approfondies  
Ancien Médecin Fédéral, Fédération Française d'Athlétisme Handisport  
Médecin de Prévention, Université Montpellier 1

RPPS : 10003228813

MONTPELLIER,  
le 14 août 2015.

Je, soussigné, Docteur BOUCHEMIT Michaël, Docteur  
en médecine, certifie que je serai présent sur  
l'équipe fédérale " le 2<sup>ème</sup> tour, La France en  
coureur du 18 Juillet au 1<sup>er</sup> août 2015 "  
pour en assurer le soutien médical.

Docteur BOUCHEMIT M.  
MÉDECINE DU SPORT

 **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme** 

**Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile  
Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1**

Le présent, vu le procès verbal du formateur, en date du 21 mars 2014 déclarant que :  
Philippe BENEULT (né) le 13 septembre 1956,  
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile,  
définies dans l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié l'arrêté du 24 juillet 2007,  
attribué à Philippe BENEULT le présent certificat de compétences.

Fait à Paris, le 04 avril 2014. Le président 

N° 2014-173802

 **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme** 

**Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile  
Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1**

Le présent, vu le procès verbal du formateur, en date du 02 février 2013 déclarant que :  
Christian LECUROU (né) le 05 octobre 1952,  
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile,  
définies dans l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié l'arrêté du 24 juillet 2007,  
attribué à Christian LECUROU le présent certificat de compétences.

Fait à Paris, le 11 février 2013. Le président 

N° 2013-08408

 **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme** 

**Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile  
Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1**

Le présent, vu le procès verbal du formateur, en date du 21 mars 2014 déclarant que :  
Martine FANBERT (née) le 17 juin 1954,  
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile,  
définies dans l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié l'arrêté du 24 juillet 2007,  
attribué à Martine FANBERT le présent certificat de compétences.

Fait à Paris, le 03 avril 2014. Le président 

N° 2014-173806

 **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme** 

**Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile  
Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1**

Le présent, vu le procès verbal du formateur, en date du 21 mars 2014 déclarant que :  
Roger RABASSE (né) le 17 décembre 1953,  
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile,  
définies dans l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié l'arrêté du 24 juillet 2007,  
attribué à Roger RABASSE le présent certificat de compétences.

Fait à Paris, le 03 avril 2014. Le président 

N° 2014-173794

 **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme** 

**Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile  
Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1**

Le présent, vu le procès verbal du formateur, en date du 21 mars 2014 déclarant que :  
Michèle BOVIN (née) le 20 novembre 1950,  
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile,  
définies dans l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié l'arrêté du 24 juillet 2007,  
attribué à Michèle BOVIN le présent certificat de compétences.

Fait à Paris, le 03 avril 2014. Le président 

N° 2014-173798



 **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme** 

**Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile  
Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1**

Le présent, vu le procès verbal du formateur, en date du 21 mars 2014 déclarant que :  
Yves BOVIN (né) le 14 novembre 1944,  
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile,  
définies dans l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié l'arrêté du 24 juillet 2007,  
attribué à Yves BOVIN le présent certificat de compétences.


Fait à Paris, le 03 avril 2014. Le président 

N° 2014-173796

 **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme** 

**Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile  
Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1**

Le présent, vu le procès verbal du formateur, en date du 21 mars 2014 déclarant que :  
Sylviane DENIS (née) le 13 septembre 1954,  
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile,  
définies dans l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié l'arrêté du 24 juillet 2007,  
attribué à Sylviane DENIS le présent certificat de compétences.

Fait à Paris, le 03 avril 2014. Le président 

N° 2014-173794

 **Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme** 

**Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile  
Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - PSC 1**

Le présent, vu le procès verbal du formateur, en date du 21 mars 2014 déclarant que :  
Véronique PICARD (née) le 10 décembre 1955,  
remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile,  
définies dans l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié l'arrêté du 24 juillet 2007,  
attribué à Véronique PICARD (née) le présent certificat de compétences.

Fait à Paris, le 03 avril 2014. Le président 

N° 2014-173793


**Union Départementale des Sapeurs-Pompiers**


Union à la reconnaissance nationale des associations de sapeurs-pompiers volontaires et des sapeurs-pompiers professionnels  
8 Rue de l'Éclaircie-Préfect 42000 SAINT-ÉTIENNE

**Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile**  
 Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Le titulaire  
 Né le \_\_\_\_\_ au lieu de naissance \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 N° \_\_\_\_\_ CLASSE Niveau \_\_\_\_\_ effectif le \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_  
 pour l'obtention du **certificat de compétences de citoyen de sécurité civile**, titulaire d'un diplôme national de formation  
 applicable aux emplois suivants de classe 1 :

Admis à la 1<sup>re</sup> \_\_\_\_\_ CLASSE Niveau \_\_\_\_\_ et présent titulaire de compétences  
 Fin le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 30 novembre 2014

Le Président de l'Union Départementale  
 des Sapeurs-Pompiers

PSC 1 N° **164-150**

## CERTIFICAT DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

**BONDUELLE CONSERVE INTERNATIONAL**  
 Usine d'Estrées Mons  
 Service Ressources Humaines  
 BP 70129 - 80203 PERONNE CEDEX  
 Tél. 03.22.83.53.53 - Fax 03.22.83.52.10  
 SiteTel : 665 580 072 00197  
 APE : 1039A - TVA / 03.22.839

Carte du dispensateur de formation

N° \_\_\_\_\_

Monsieur     Madame

Prénom : **BERNARD**

Nom : **CARTON**

Né(e) le :

Certificat délivré le : **26.6.13**

Valable jusqu'au : **2015**

Le titulaire \_\_\_\_\_ le responsable  
 du dispensateur de la formation

Le titulaire de ce certificat est réputé détenir l'unité d'enseignement "Prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1)  
 (arrêté du 5 décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007)



## Liste des signaleurs

### Personnes ayant leur permis de conduire

Prénom	Nom	D Naissance	Permis N°	Pref ou S/Pref	Date
Raymond	AUPY	02/08/1945	122 314	St Germain	25/01/1963
Philippe	BENEULT	13/09/1958	761 027 300 150	Evreux	20/10/2008
Micheline	BERRIER	22/10/1937	150 427	Evreux	19/12/1962
Yves	BOIVIN	14/11/1944	175 449	Evreux	21/06/2010
Bernard	BONAIME	09/11/1950	232 557	Annecy	31/10/1970
André	CHARRIER	11/05/1943	173 748	La Rochelle	19/07/1961
Romain	DUPUIS	24/10/1944	180 145	Bernay	21/03/1995
Régis	DUTHEIL	11/07/1953	327 029	Evreux	30/09/2010
Michel	DUTHEIL	16/05/1951	295 088	Caen	06/12/1969
Marcel	GODEFROY	13/11/1943	145 606	Evreux	29/09/2010
Jean Louis	GORGES	09/11/1945	167 996	Evreux	05/01/1965
Claude	GOUMAUX	22/06/1930	52 682	Lons le Saunier	25/04/1955
Roger	GUIARD	05/09/1941	107 871	Chartres	18/07/2008
J Pierre	HOUVENAGHEL	27/02/1948	244 999	Caen	10/05/1966
Joël	LEBON	19/03/1944	147 058	Evreux	07/04/2011
Marcel	LIOT	01/11/1944	172 217	Evreux	06/04/2012
Roger	NOLTE	17/01/1946	284 016	Bourg en Bresse	13/05/2009
Roger	PATIN	14/12/1946	162 360	Evreux	02/05/2012
Patrick	PERDRIX	28/02/1953	227 708	Evreux	16/06/1971
Nadine	ROULAND	18/12/1949	760 527 300 147	Evreux	02/04/2008
Colombe	ROULAND	08/07/1957	750 927 300 477	Evreux	02/04/1976
André	SOURDON	02/11/1952	222 641	Bernay	06/11/1970
Michele	VESQUES	05/11/1950	205 695	Evreux	20/03/1969

Equipement    Baudrier    Panneau K10    Téléphone Portable

Destinataire

Monsieur Le Président  
Fédération Française Judo-Karaté  
35 Avenue Pierre de Coubertin  
75640 Paris cedex 13



Numéro de l'envoi : 1A 098 849 6115 5



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 62080 (0,35 € TTC + prix d'un SMS)
- Le site internet : [www.laposte.fr/csuivi](http://www.laposte.fr/csuivi)
- Le service vocal interactif : **N° Green 0 969 397 398** (prix d'un appel non surtaxé)

17430 TONNAY CHARENTE

DEP Date : 10H00 Prix : CRBT :  
LE 14/04/15 6,42EUR R1

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Franco en Courant CHARRIER  
19 Rue des Hélices  
17430 Tonnay Charente

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT



St Jean d'Angély, le 02 Avril 2015

SYNDICAT DE LA BOULANGERIE  
BP 871  
42 RUE JOSEPHINE  
27000 EVREUX

**RÉFÉRENCES :**

REF : 1540339 / 5004

**Objet :**

Rallye pédestre  
« La France en Courant »  
du 18/07/2015 au 02/08/2015

**ATTESTATION**

Aux conditions de la police indiquée ci-dessus, nous déclarons garantir conformément à l'article 5 du Décret N°55-1366 du 18/10/1995 et le décret N°93-392 du 18/03/1993 :

**\*\* La Responsabilité Civile :**

- du Syndicat de la Boulangerie de l'Eure et du Comité d'Organisation de la France en Courant ;
- de ses préposés rémunérés ou non ;
- des participants à la course pédestre et ce conformément au Décret du 18/03/1993 et à la Loi du 16/07/1984.

**\*\* Les plafonds de garantie sont les suivants :**

- Dommages corporels : 7 622 451 euros ;
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 4 239 183 euros ;
- Dommages corporels matériels et immatériels consécutifs suite à des produits livrés notamment intoxications alimentaires : 4 239 183 euros.

**Remarque :** Ce contrat ne garantit pas les dommages causés par les véhicules à moteur.

P/LE DIRECTEUR  
  
**MUTUELLE D'ASSURANCE**  
17411 SAINT JEAN D'ANGÉLY CEDEX  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
régie par le code des assurances  
SIREN : 775 666 086

# ATTESTATION D'ASSURANCE

(à remplir par l'assureur)

Je soussigné(e) MAPA 17400 St Jean d'Angely cédex  
raison sociale Mlle Lachenaud Lucie

certifie par la présente que la police d'assurance (numéro et période de validité du contrat souscrit) :

1540339/5004

contractée par les soins de (nom et adresse) : Le Syndicat de la Boulangerie  
CP 871 - 62 rue Sophie 27000 Evreux par le compte de  
Comité d'organisation de la France en Carat  
pour le déroulement de

d'un rallye pédestre intitulé "La France en Carat"

organisé(e) du 18/07/15 au 02/08/15

a pour objet de garantir, conformément aux prescriptions des articles R.331-6 à R.331-17 du code du sport, « en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de toute manifestation sportive désignée aux conditions particulières ou des essais prévus au programme officiel de cette manifestation :

1°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, aux tiers, aux concurrents, mais seulement, pour ces derniers, lorsqu'il s'agit d'épreuves ne comportant pas, sur la totalité de leur parcours, un usage privatif de la voie publique ;

2 °) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents envers les agents de l'E tat ou de toute autre collectivité publique participant au service d'ordre, à l'organisation ou au contrôle de la manifestation sportive, ou envers leurs ayants droit, du fait des dommages corporels ou matériels causés auxdits agents ;


Date : 02/08/15

**MAPA**  
**MUTUELLE D'ASSURANCE**  
17411 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables  
régie par le décret n° 2003-1264 du 18 novembre 2003  
SIREN : 526 855 488  
Signature et cachet de l'assureur

		Etapes		Cartes Dossier			
01	AIN (01)	9	10	9A	9B	9C	10A
02	AISNE (02)	12	13	12C	13A		
	ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)	6	7	6B	6C	7A	7B
04	ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)	6	7	6B	6C	7A	7B
05	HAUTES ALPES (05)	7	8	7B	8A		
06	ALPES MARITIMES (06)	7		7A			
10	AUBE (10)	11		11C			
12	AVEYRON (12)	4		4B	4C		
16	CHARENTE (16)	1	2	1C	2A		
21	COTE D'OR (21)	10	11	10B	10C	11A	
24	DORDOGNE (24)	2		2A	2B	2C	
27	EURE (27)	14		14B	14Dt		
30	GARD (30)	5		5A	5B	5C	
34	HERAULT (34)	4	5	4C	5A		
47	LOT ET GARONNE (47)	2	3	2C	3A		
51	MARNE (51)	12		12A	12B	12C	
52	HAUTE MARNE (52)	11	12	11B	11C	12A	
60	OISE (60)	13		13A	13B	13C	
71	SAONE ET LOIRE (71)	10		10A	10B		
73	SAVOIE (73)	8	9	8B	8C	9A	9Ad
76	SEINE MARITIME (76)	13	14	13C	14A	14B	
79	DEUX SEVRES (79)	1		1A	1B	1C	
81	TARN (81)	3	4	3C	4A	4B	
82	TARN ET GARONNE (82)	3		3A	3B	3C	
84	VAUCLUSE (84)	5	6	5C	6A	6B	
85	VENDEE (85)	Prologue	1	PR1	PR2	1A	


**Destinataire**

Monsieur le Président  
Fédération Française de Judo  
35 Avenue Pierre de Coubertin  
75640 Paris cedex 13



Numéro de l'envoi : **1A 098 849 6115 5**

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**



**Expéditeur**

Franco en Courrier CHARRIER  
17 Rue des Hélices  
17430 Tonnay Charente

**17430 TONNAY-CHARENTE**

DEP Date : 10H00 Prix : CRBT :  
LE 14/04/15 6,12EUR R1

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Les avantages du service suivi :  
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.  
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :  
■ SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au #2080 (0,35€ TTC + prix d'un SMS)  
■ Le site internet : www.laposte.fr/csuivi  
■ Le service vocal interactif : 0 989 397 396 (prix d'un appel non surtaxé)

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.  
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

**PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER PAR LE CLIENT**





Bernay le 15 avril 2015

Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
Direction des Libertés publiques et des affaires juridique  
Place Beauvau  
75008 PARIS

Objet Demande d'autorisation  
27<sup>ème</sup> Tour de France en Courant

Aff. suivi A CHARRIER  
06 74 46 17 64

Monsieur Le Ministre

Nous vous prions de trouver ci-joint notre dossier de demande d'autorisation de manifestation sportive sur des voies ouvertes à la circulation publique

Notre manifestation se déroule sur 25 départements, du 18 juillet au 1er aout 2015, un exemplaire de ce dossier est adressé dans chaque département traversé

*L'ensemble du présent dossier est accessible en ligne sur notre site Internet*  
[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre l'expression de nos sentiments respectueux

Le Président  
A SOUDON

Pour le Président  
Le secrétaire  
A CHARRIER



Bernay le 15 avril 2015

Monsieur le Président  
Fédération Française d'athlétisme  
33 Avenue Pierre de Coubertin  
**75640 Paris cedex 13**

Objet Demande d'avis suivant l'article R331-9-1 du code des sports

Aff. suivi A CHARRIER  
06 74 46 17 64

Monsieur Le Président

Nous vous prions de trouver ci-joint notre dossier de demande d'avis de manifestation sportive sur des voies ouvertes à la circulation publique

Notre manifestation se déroule sur 25 départements, du 18 juillet au 1er août 2015,

Conformément à l'article R331-9-1 nous sollicitons votre avis pour cette manifestation sportive, un dossier a été déposé ce jour après de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ainsi que dans les xx départements traversés

*L'ensemble du présent dossier est accessible en ligne sur notre site Internet*  
[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Président l'expression de nos sentiments respectueux

Le Président  
A SOUDON

Pour le Président  
Le secrétaire chargé des circuits  
A CHARRIER

# LA FRANCE EN COURANT

## 27<sup>ème</sup> TOUR

Marque déposée

Du 18 Juillet au 01 Août 2015

La plus longue course en relais sur route de France !



[www.lafranceencourant.fr](http://www.lafranceencourant.fr)

Merci à nos partenaires



# LAISSEZ-VOUS TENTER PAR CETTE BELLE AVENTURE QUI VOUS MÈNERA VERS LES PLUS BEAUX PAYSAGES DE FRANCE !



## ORGANISATION

En partenariat avec la Fédération française d'athlétisme qui lui accorde, son "label", depuis 1992, cette épreuve se déroule sous forme de relais par équipe de 8 coureurs (dont au moins une féminine).

Chaque étape fait en moyenne 200 km soit environ 25km par coureur. Les départs ont lieu aux alentours des 2 ou 3h du matin pour une arrivée d'étape vers 16 ou 17h.

## UN ESPRIT

"Quand un groupe vit plusieurs jours ensemble et que chacun se bat pour soi mais aussi pour l'équipe, il se crée un état d'esprit particulier, une ambiance incomparable".

## UNE COMPETITION

Le président de la Fédération Française d'Athlétisme Bernard Amsellem apporte depuis près de 20 ans le soutien de la FFA à André Sourdon.

"La France en Courant véhicule les valeurs profondes de l'athlétisme".



Passage de relai, ci-dessus Dominique Chauvelier quadruple champion de France marathon, représentant l'équipe VIP Riou Glass.

## INSCRIPTIONS

Toutes les informations sur le site internet

[www.lafranceencourant.fr](http://www.lafranceencourant.fr)

Renseignements complémentaires et inscriptions papiers libres :

André Sourdon

Place Paul Dérou - 27300 BERNAY

06 22 86 54 07

dd.sourdon@orange.fr

L'organisation assure le petit déjeuner, le repas du soir et le coucher dans une salle communale, un gymnase ou ... à la belle étoile. Chacun doit amener son duvet.

Une équipe médicale (médecin, kiné et podologue) accompagne l'épreuve.

Ces conditions particulières font de la France en courant une épreuve originale et unique.

## SOUTENEZ LA FRANCE EN COURANT

### VISITEURS

Assistez à l'arrivée des coureurs en profitant des animations pour petits et grands au village étape.



### PARTENAIRES

Suivez nous durant cette quinzaine, venant de tous horizons, partenaires de la course, sponsors d'une équipe, exposants. Autant de manières de nous accompagner sur les routes de France et de participer à cette épreuve.



Les artisans et associations peuvent se joindre au village.



# VENEZ DECOUVRIR UNE AMBIANCE INCOMPARABLE !

## UN ESPRIT

De ce Paris Dakar et de toutes les courses qu'il a pu effectuer à travers le monde, (Muraille de Chine, Lima-La Paz-Rio, 12 marathons en 12 jours au Pamir...), André Sourdon retient surtout l'ambiance entre coureurs et organisateurs. "Quand un groupe vit plusieurs jours ensemble, 24h/24 et que chacun se bat pour soi mais aussi pour l'équipe, il se crée un état d'esprit particulier, une ambiance incomparable".

Cet esprit, cette ambiance, on les retrouve à chacune des éditions de la France en courant. Ils demeurent grâce à des bénévoles qui assurent une bonne organisation de la course mais aussi de l'intendance.



Le petit déjeuner est un moment de convivialité apprécié de tous.



Une équipe médicale assiste les coureurs tout au long de l'épreuve.

## UNE COMPETITION

Le président de la Fédération Française d'Athlétisme Bernard Amsallem apporte depuis près de 20 ans le soutien de la FFA à André Sourdon.

"La France en Courant véhicule les valeurs profondes de l'athlétisme".



Depuis 20 ans, l'équipe Courir pour la vie - Courir pour Curie est fidèle à la France en Courant afin de sensibiliser à la lutte contre le cancer.



Arrivée 2013 à Bernay en présence des partenaires.



Passages de relais, ci-dessus Dominique Chauvelier quadruple champion de France marathon, représentant l'équipe VIP Riou Glass.



Les encouragements entre sportifs

[www.lafranceencourant.fr](http://www.lafranceencourant.fr)

## ILS SOUTIENNENT LA FRANCE EN COURANT



### BENEVOLES

Un soutien nécessaire, une autre manière de participer et partager cette aventure.



A chaque ville d'étape est installé un village dans lequel Roger et Marcel montrent la fabrication du pain qu'ils offrent aux enfants et aux coureurs.

### PARTENAIRES

Ils nous suivent durant cette quinzaine, venant de tous horizons, partenaires de la course, sponsors d'une équipe, exposants. Autant de manières de nous accompagner sur les routes de France et de participer à cette épreuve.



Les artisans et associations peuvent se joindre au village.

### VISITEURS

Assistez à l'arrivée des coureurs en profitant des animations pour petits et grands au village étape.



Les médias locaux et nationaux suivent l'épreuve.

[www.lafranceencourant.fr](http://www.lafranceencourant.fr)